

Fin de toute exclusion !

Des droits sociaux pour tou-te-s !

Tout d'abord, bienvenue à Freiburg ! Vous avez probablement fait un long chemin. Vous êtes ici pour trouver une protection et construire une nouvelle vie. Vous vivez dans le Landeserstaufnahmeeinrichtung (LEA) de Freiburg. Ici, les droits fondamentaux vous sont refusés.

- Vous devez manger à la cantine. La nourriture n'est pas saine et souvent insuffisante. Nous disons : toute personne a le droit de cuisiner elle-même !
- Vous avez besoin d'une autorisation pour aller chez le médecin. Souvent, les autorités interdisent un traitement médical. Nous disons : toute personne a le droit de recevoir des soins de santé !
- Vous partagez une chambre avec de nombreuses personnes. Vous ne pouvez pas fermer la chambre. Vous ne pouvez pas vous reposer. Nous disons : Toute personne a le droit d'avoir son propre logement!
- Vous recevez de l'argent de l'État. Vous voulez peut-être travailler. Mais vous n'avez pas le droit de travailler. Nous disons : toute personne a le droit de gagner son propre argent !
- Vous travaillez peut-être pour 80 centimes par heure. Le salaire minimum en Allemagne est de 12€ par heure. Nous disons : toute personne a droit à un salaire équitable !
- Vous ne recevez pas de papier indiquant combien vous êtes payé et pour quoi. Vous n'êtes probablement pas assez payé. Nous disons : toute personne a droit à de l'argent selon le minimum vital !

Manifestez avec nous pour ces revendications :

La manifestation aura lieu le samedi 28 octobre 2023 à Freiburg. Nous nous retrouvons à 14h au Platz der alten Synagoge.

Ce que vous pouvez faire

Argent : En Allemagne, il existe une loi spéciale pour les réfugiés : le *Asylbewerberleistungsgesetz*. Cette loi indique combien d'argent vous recevez de l'Etat par mois. Les personnes seules reçoivent 410€ par mois. Mais vous ne recevez qu'une petite partie en espèces. En effet, vous mangez à la cantine et vous recevez des vêtements. Ces frais sont déduits des 410€. Selon la loi, vous recevez un papier qui indique exactement combien d'argent vous recevez et pour quoi. Ce papier s'appelle *Leistungsbescheid*.

Nous savons : Si vous vivez dans le LEA, vous ne recevez pas ce papier. C'est un problème ! Parce que vous recevez probablement trop peu d'argent. Si vous recevez trop peu d'argent, vous pouvez faire appel. Cela veut dire que vous n'êtes pas d'accord avec le calcul de l'argent. Les autorités doivent alors vérifier le calcul. Si le calcul est erroné, vous serez finalement remboursé. Nous pouvons vous aider à obtenir un *Leistungsbescheid*. Nous pouvons vous aider à faire appel.

Travail dans les camps : Dans le LEA et dans d'autres camps, de nombreuses personnes travaillent pour 80 centimes par heure. Cela aussi est inscrit dans le *Asylbewerberleistungsgesetz*. Personne en Allemagne ne travaille pour si peu d'argent. Le salaire minimum est de 12€ par heure. Nous sommes certains qu'un salaire de 80 centimes par heure est contraire au droit national et international.

Pour changer la loi, il est nécessaire de porter plainte en justice. Seules les personnes concernées peuvent porter plainte, c'est-à-dire les personnes qui travaillent ou ont travaillé pour 80 centimes par heure. Une plainte en justice contre la loi prend du temps. Néanmoins, il est important que les gens portent plainte ! C'est ainsi que nous pouvons obtenir un changement. Nous pouvons vous aider à porter plainte contre la loi.

Informez-vous sur le sujet :

Nous nous retrouvons le mardi 31 octobre à 19h au rasthaus, Adlerstraße 12 (Gretherinnenhof), à Freiburg.